

INSEE SOIT-IL!



Accord salarial 2011 – Clause de sauvegarde

FOcom a signé l'accord salarial 2011. Pour la seconde année consécutive, cet accord concernait tout le monde (ACO et AFO pour lesquels le gouvernement avait prévu zéro augmentation) et prévoyait des mesures collectives pour les cadres et les non-cadres.

FOcom a conditionné sa signature à la rédaction d'une clause de sauvegarde sur le pouvoir d'achat :

Article n° 11 – « Les parties partagent que la situation internationale début 2011 et ses conséquences économiques rendent incertaines les prévisions d'inflation sur l'année 2011. [Afin de prendre en compte la réalité de l'évolution du pouvoir d'achat], la direction convient de reconvoquer les négociateurs afin de réexaminer l'accord 2e quinzaine d'octobre 2011 dans l'hypothèse où l'indice de l'inflation INSEE hors tabac dépasse la valeur constatée de 2 % (valeur glissante octobre 2010 à septembre 2011) ».

En l'état actuel de nos informations, nous avons toutes les raisons de penser que l'INSEE va consolider cet indice très au-dessus de 2 %.

C'est pourquoi, sans attendre, Force Ouvrière Communication a, d'ores et déjà, adressé un courrier (voir au dos...) à l'attention de Stéphane Richard, afin de faire valoir les droits de tous les salariés de France Télécom.

**AVEC FOCOM,
PAS DE BLA-BLA, DES RÉSULTATS!**

**FOCOM,
DES IDÉES CLAIRES
le 22 novembre 2011,
VOTONS
FO COM!**





60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
tél. 01 40 78 31 50
fax. 01 40 78 30 58
<http://www.fo-com.com>
federation@fo-com.com

France Télécom Orange
Monsieur RICHARD Stéphane
Président Directeur Général
6, Place d'Alleray
75505 PARIS CEDEX 15

Paris, le 23 Septembre 2011

Monsieur le Président,

Force Ouvrière Communication signait le 18 Avril 2011 l'« *Accord salarial FTSA 2011* » avec la direction générale représentée par Monsieur Bruno Mettling, Directeur exécutif en charge des Ressources Humaines du Groupe.

Les signataires ont inscrit dans cet accord salarial, en page 8 à l'Article 11, une clause de sauvegarde pour une « *prise en compte de la préservation du pouvoir d'achat* ».

Or, l'INSEE prévoit une augmentation supérieure à 2% de l'indice de la consommation hors tabac pour le mois d'octobre 2011.

En conséquence, en vertu de l'Article 11 de l'« *Accord salarial FTSA 2011* » nous vous demandons de bien vouloir « *reconvoquer les négociateurs afin de réexaminer l'accord 2^{ème} quinzaine d'octobre 2011* ».

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Jean-Jacques Guichou

Délégué syndical central

Copies : Madame Froucht Carole
Monsieur Mettling Bruno